NOTE SUR LE RAPPORT VALEURS, PRINCIPES, REGLES

Pour cerner la normativité éthique, il faut distinguer entre :

- l'aspect descriptif ou factuel
- **l'aspect prescriptif**, impératif, évaluatif incontournable

C'est ce qu'on désigne par les termes norme, normatif, normativité. Nous parlerons donc de devoirs, d'obligations, d'impératifs, ou encore de valeurs, de principes et de règles.

Cette distinction est fondée sur une autre : la distinction entre

- le jugement de fait qui renvoie à une sorte de constat, fruit d'une observation élémentaire ou d'un travail technique élaboré
- le jugement de valeur qui est celui qui porte une appréciation qualitative sur la vérité d'une affirmation, la beauté d'une oeuvre d'art, la moralité d'un acte ou d'un agent, c'est-à-dire la relation fondamentale avec les transcendantaux : Vrai, Beau, Bien,

D'où l'affirmation suivante : un fait n'est jamais normatif en lui-même ; pour le devenir, il faut qu'intervienne un jugement de valeur (c'est-à-dire que ce fait s'inscrive dans le respect ou la promotion de l'être humain).

Définition générale de la « valeur »

Une valeur, dans le registre éthique, désigne du point de vue objectif, le caractère de ce qui « mérite d'être désiré ». Par conséquent, si le désir est l'un des paramètres fondamentaux de la réalisation d'un acte et si le bien consiste à faire correspondre nos désirs (subjectifs) à ce qui, objectivement, mérite d'être désiré, la valeur s'imposerait comme une nécessité incontournable à la réalisation du bien. En d'autres termes, une valeur est cette entité qui donne « sens » à tout ce qui entre en relation avec elle et qui ne prend sens que de soi-même ou de sa similaire (une autre valeur ou un système de valeurs). Ainsi, l'humanité, la vie, la liberté, la vérité, la foi, l'espérance, l'amour, le bien commun, la socialité, etc., sont considérés comme des valeurs à promouvoir à travers chaque acte humain pour que celui qui pose l'acte ou le « subit » puisse correspondre à sa valeur humaine primordiale : sa DIGNITE. La valeur serait enfin ce qui fonde les principes, leur donne un sens et justifie leurs nécessités impératives.

Supplément

La valeur marque le « pris » d'un objet ou d'un acte, c'est-à-dire concrètement la quantité d'énergie ou de richesse que l'on estime être nécessaire et suffisante pour se procurer cet objet, ou pour réaliser cet acte. La valeur marque donc la désirabilité d'un objet ou d'un acte, c'est-à-dire le niveau d'intensité du désir qui rend un objet ou un acte dignes d'être désirés et d'être proposés à l'action d'autrui.

En économie, la valeur d'un objet est la quantification de sa désirabilité (ou « valeur d'échange », c'est-à-dire « prix »). En morale et en éthique, la valeur est d'abord la signification d'un acte pour un jugement pratique qui situe cet acte sur une échelle des préférences et des désirabilités (« échelle des valeurs »).

Par glissement de sens, la valeur (qui désigne originellement un jugement, c'est-à-dire une appréciation qui est en fait une évaluation et une définition comparative de désirabilité) en est venue à désigner l'idéal lui-même : les actions seraient destinées à incarner ces Valeurs, à les réaliser, à les faire passer du domaine idéal (et idéel) au domaine réel.

En fait, ces idéaux et ces Valeurs ne sont pas des réalités spirituelles transcendantes (Platon, Kant), mais des visées humaines, des buts valables élaborés peu à peu par l'humanité elle-même.

Les valeurs s'agencent d'ailleurs en systèmes originaux et divers caractérisant d'une manière spécifique les différentes civilisations et, en leur sein, les différentes communautés et les différents individus. La signification la plus riche est atteinte lorsque la valeur (l'idéal) est à la fois universelle, particulière et singulière (comme la liberté ou le bonheur, universellement recherchés, et toujours selon des modalités particulières par des personnes singulières).

Les valeurs, principes et règles Les critères du jugement de valeur, donc du jugement éthique

	Valeur	Principe	Règle
Définition	Le terme le plus général et le plus dynamique, il a d'abord un sens philosophique avant d'avoir une retombée éthique. Il est de l'ordre de l'être et du Bien. Il désigne les grands idéaux à poursuivre : le vrai, le beau, le bien, etc. et, plus proche de notre sujet, l'autonomie, la justice, l'égalité, etc. *	Du latin <i>principium-princeps</i> : commencement, premier, à la racine de, au fondement de, etc. Il désigne généralement la proposition initiale d'un raisonnement d'où l'on tire d'autres propositions. En éthique, il désigne une sorte d'axiome, une orientation fondamentale, inspiratrice d'action.	Une formule prescriptible qui indique la voie à suivre pour atteindre une fin
Constitution	Deux dimensions : - subjective : le caractère du particulier = le désirable - objective : le caractère de l'universel = qui mérite d'être désiré (valeur au sens stricte)	Souvent abstrait, indéterminé, vide : il admet des applications diverses. Comme la valeur, il est plutôt impersonnel, objectif, universel. Peu nombreux et stables.	Par contraste au principe, plus concrète et plus proche de l'action. Contextuelle Circonstancielle Catégoriale Nombreuses et variables.
Exemples	La vie, le bien, la vérité, la justice, etc.	Tu ne tueras point. Tu ne mentiras point. Honore ton père et ta mère, etc.	Règles de grammaire, normes pratiques professionnelles, déontologiques.

Notes sur principes seconds et premiers

Nous pouvons encore proposer une distinction entre deux sortes de principes, comme le faisait Saint Thomas :

- 1- les principes premiers et
- 2- les principes seconds

Ainsi nous obtiendrons

- 1- Les valeurs : ontologiques
- 2- Les principes premiers : abstraits, universels, vides de contextualité
- 3- Les principes seconds : abstraits, généraux, mais orientés dans un champ sectoriel, sans indiquer la pratique concrète
- 4- Les règles : concrètes, contextuelles, situationnelles, pratiques et qui gèrent les conflits.

Les valeurs fonctionnent de la même manière, par un passage obligé tout d'abord par les principes premiers puis seconds.